

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD2986

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 18

I. – À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« d'exploiter »,

le mot :

« préalable ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.